PETIT MÉTROPOLITAI BUDGET

#52 FÉVRIER 2021

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE





EN ACTION

Le Règlement local de publicité : une démarche négociée avec les communes



REGARDS CROISÉS

Entre eaux usées et eaux pluviales





#52 FÉVRIER 2021



En raison du contexte sanitaire il n'a pas été possible de faire figurer sur cette photo tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget au sein de la direction des finances. Parmi eux un des acteurs clés : Mathieu Aubineau, directeur de projet PPI. Pour cette raison le choix s'est porté sur l'encadrement, lors d'une séance de travail, pour représenter les artisans du budget et de la PPI.

De gauche à droite :
Catherine Boujot (chef de service
Programmation pluriannuelle Investissements),
Bruno Daller (directeur des Finances),
Sandra Jousset (directrice adjointe
Programmation budgétaire/analyses fiscal),
Ingrid Duponchel (responsable CSI, pilotage
des investissements), Linda Wroblewski
(responsable service Budget et prospective).



ACTUS



D'HIER À AUJOURD'HUI

ZFE pour mieux respirer



DOSSIER

PPI:

Les engagements budgétaires programmés jusqu'en 2026



ENACTION

Le Règlement local de publicité : une démarche négociée avec les communes



REGARDS CROISÉS

Entre eaux usées et eaux pluviales



POINT D'INTERROGATION

Pourquoi la Métropole forme ses agents à l'utilisation du réseau social Linkedin?



EN PERSONNE

L'avenir de la Métropole a le goût des autres



C'EST PRATIQUE

Les règles de la visio pour s'écouter, s'entendre, se comprendre!



LES ASSOS



EXPRESSIONS SYNDICALES



TEMPS FORTS





<u>Direction Générale des Services</u> Direction Ressources urbain et environnement :

Écologie : Cécile Bracco Gestion des déchets nettoiement :

Ingrid Mourier

Eau: Blandine Lubineau

Énergie-développement durable :

Vérène Saint-André

Voirie-végétal : Mariya Beltramelli Direction Prospective et dialogue public :

. Léna Palenius

<u>Délégation Développement responsable</u> Direction Valorisation territoriale &

relations internationales : Anne-Laure Beaudoin Direction Innovation numérique & systèmes d'information :

Julien Veaux

<u>Délégation Solidarités,</u> habitat et éducation

Marine Mayans Madeleine Aufrand

Délégation Ressources humaines

et moyens généraux

Ressources humaines : Bénédicte Mouton Patrimoine et moyens généraux : Aurélie Giron Service Documentation : Cécile Ducharne

Comité social du personnel

Alix Lobato Camélia Gnanzou



DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE

20, rue du Lac, CS 33569 69505 Lyon Cedex 03 Tél. 04 26 99 37 87

cbarbier@grandlyon.com

Directrice de la publication

Anne Jestin

Rédactrice en chef

Dominique Yoyo

Coordination et rédaction

Christian Barbier / Jennifer Schies Véronique Riffault

Crédit photos

Eric Soudan / Thierry Fournier / Jérémy Cuenin / C. Chassignol / Laurence Danière / P. Barron

Conception maquette

In Média Res **Réalisation**

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs





 \sim Ω



Fabien Guidon, chargé d'études, anime le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019/2024.

PLPDMA: LE PLAN **POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS**



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. C'est le constat simplifié que l'on peut faire après cinquante ans d'une société de consommation qui a plus que doublé la production de ses déchets de toutes sortes.

ace à la déferlante de déchets, les collectivités responsables de leur gestion ont dû s'adapter à leur volume et à leur traitement dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

Dans le cadre de la loi anti-gaspi et économie circulaire du 10 février 2020, le défi aujourd'hui est de passer d'une réponse technique curative à la prévention soutenue par l'écocitoyenneté. La réduction des déchets, qui est désormais le leitmotiv métropolitain, passe ainsi par une prise de conscience collective de l'urgence écologique et un changement des modes de consommation.

Le niveau d'ambition du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2024 de la Métropole a été renforcé par les nouveaux élus, qui visent une réduction de 25% du gisement des déchets d'ici la fin du mandat. Rappelons que ce document de planification territoriale est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 et est réglementé par un décret du 10 juin 2015. Pour élaborer ce PLPDMA, un

état des lieux avait notamment

été réalisé.

En 2018 la caractérisation des déchets ménagers résiduels était ainsi la suivante:

Catégories	2018
Déchets putrescibles	21,2 %
Papiers	10,6%
Cartons	7,5 %
Composites	1,8 %
Textiles	4,0 %
Textiles sanitaires	14,2%
Plastiques	20,4%
Combustibles non classés	1,3 %
Verre	3,5%
Métaux	4,0 %
Incombustibles NC	0,9%
Déchets dangereux	0,4%
Fraction fine	10,2%
Total	100,0%



Cette caractérisation a permis de déterminer des gisements d'évitement prioritaires pour identifier les catégories de produits sur lesquels il est possible d'agir:

- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- · le compostage,
- · le réemploi,
- · l'hygiène durable,
- · la réduction des emballages,
- · la réduction des papiers, journaux, imprimés publicitaires...

STRUCTURES PUBLIQUES **EXEMPLAIRES**

L'un des axes prioritaires de la lutte contre les déchets est l'exemplarité des structures publiques. Il s'agit de promouvoir les achats publics durables et mutualiser les moyens et/ou équipements entre les services et entre les communes. Cela concerne aussi la prévention des déchets dans les manifestations et évènements locaux.

Il convient, en outre, de lutter contre le gaspillage alimentaire et éviter la production de biodéchets dans les structures publiques.

Il s'agit enfin de tendre vers des établissements scolaires éco-exemplaires en matière de prévention et gestion des déchets.

L'ACTUALITÉ DU PLPDMA

En 2020, les actions d'animation comme les ateliers en lien avec les acteurs relais locaux et les évènements ont été très impactées par l'épidémie. Cependant, de nouveaux formats ont été mis au point pour s'adapter au contexte avec, par exemple, des sessions de formation au compostage en visio-conférence.

Deux défis familles zéro déchet ont démarré au mois de janvier à Lyon 9 et Saint-Priest. Par ailleurs, quinze familles de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon, ainsi que trois crèches participent au défi « changes lavables ».

Les services en charge de l'animation du PLPDMA s'emploient à faciliter la mise en réseau des acteurs engagés (communes, associations, citoyens, commerces...), pour partager les expériences concluantes et démultiplier la portée des actions engagées. La lutte contre les déchets fait désormais partie du paysage et il n'est pas inutile de souligner, une fois encore, que c'est l'affaire de tous et de chacun !

Un vaste sujet, donc, qui fera l'objet d'un dossier lors d'une prochaine édition.

INVITATION ET ACCOMPAGNEMENT **AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT CITOYEN**

306 tonnes de dons collectés

81 sites de compostage partagé installés

740 personnes sensibilisées au gaspillage alimentaire

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE **SUR LE TERRAIN**





Anne Jestin (directrice générale), accompagnée par Catherine David (directrice générale adjointe à la délégation gestion et exploitation de l'espace public), a rendu visite aux équipes du service des Voies rapides et Tunnels, situé au 33 montée de Choulans Lvon 5°.

u programme: rencontres avec les agents des unités Maintenance, Exploitation et Maîtrise d'ouvrage. Mathieu Hermen, responsable du service, a présenté le PC COMET, la salle de gestion de crise, les usines de ventilation. Il a mis l'accent sur les contraintes et les responsabilités fortes de ses agents (placés sous le contrôle permanent de l'autorité préfectorale, les ouvrages des tunnels répondent à un encadrement réglementaire très important, suite à la catastrophe du

tunnel du Mont-Blanc). Les équipes de l'exploitation chargées de surveiller, de gérer le trafic et d'intervenir sur site pour assurer la sécurité des biens et des personnes, ont eu l'occasion de développer les spécificités de leurs missions. La gestion des équipements et la maintenance curative, préventive et évolutive (ventilation, désenfumage, incendie, signalisation,...) ont également été présentées. La voie de covoiturage M6/M7, autre sujet d'actualité porté par le service, a été évoqué avec l'unité Maîtrise d'ouvrage. Anne Jestin a salué la grande technicité des agents engagés au quotidien pour exercer ces missions exigeantes. Elle a souligné l'engagement particulier de ces équipes qui sont mobilisées 24h/24, jours fériés compris!

QUELQUES CHIFFRES

tunnels en régie directe

29,4 km de voies rapides

km d'autoroutes déclassées (M6 - M7)

Une movenne de

450000 à 500000 véh/i

sur l'ensemble des axes

7000 à 8000 interventions

par an (accidents,

mises en sécurité)

Neige: nos agents mobilisés e 16 janvier dernier, plus de 350 agents des services urbains de la Métropole étaient mobilisés pour contribuer aux opérations de déneigement et de sécurisation des chaussées de notre



Nacerdine Rahmani, devant le dépôt de sel qui servira au salage des routes.

territoire. L'astreinte Viabilité hivernale sollicite des agents assurant au quotidien le nettoiement, la collecte des déchets, l'entretien et la surveillance de la voirie, ainsi que la maintenance des poids lourds au sein de notre administration. « Cela fait 13 ans que j'effectue des astreintes en période hivernale, raconte Nacerdine Rahmani, agent de nettoiement dans

une subdivision. En cas de neige, mes missions changent, je ne suis plus sur du nettoiement, mais sur des opérations de déblaiement et de salage des routes. En tant qu'accompagnateur, je guide, tel un co-pilote, le chauffeur du camion sur un circuit d'une durée moyenne de 3 heures. On commence d'abord par déneiger et saler les axes prioritaires, à savoir les grands axes et les voies de transports en commun les plus fréquentées, puis les voies secondaires qui représentent toutes les autres voies de circulation plus faible.»

La mésange contre la chenille processionnaire du pin



a processionnaire du pin est une espèce de lépidoptères (papillons) surtout connue pour ses chenilles. Ainsi nommées à cause de leur mode de déplacement en file indienne, celles-ci se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins, provoquant à la fois un affaiblissement important des arbres hôtes, mais aussi des allergies chez certaines personnes ou animaux domestiques exposés aux soies de ces chenilles. La chenille processionnaire du pin est donc un enjeu de santé publique au même titre par exemple que les actions pour limiter la prolifération de l'ambroisie.

Actuellement, la lutte contre la chenille processionnaire au sein du parc de Parilly est essentiellement réalisée à l'aide d'un produit phytosanitaire à base de bacillus

thuringiensis. Il s'agit d'une bactérie qui attaque les intestins de la chenille. Malheureusement, et malgré le fait que ce produit soit utilisable en agriculture biologique, il n'est pas sélectif et touche tous les lépidoptères. L'une des solutions, qui a été notamment été utilisée

il y a quelques années dans la forêt des Hauts de Feuilly (Porte des Alpes), est désormais testée. Il s'agit de mettre en place des nichoirs à mésange. La mésange est un prédateur redoutable de la chenille processionnaire car elle la consomme sous tous les stades larvaires. Cent nichoirs ont été fabriqués dans la menuiserie du parc avec un bois naturellement imputrescible (mélèze). Ils seront installés à une densité de 5-6 nichoirs à l'hectare. 45 nichoirs ont donc été posés courant décembre dans les parcs dépendant de la Métropole (35 à Parilly et 10 à Lacroix-Laval).

Deux agents du parc ont été formés durant trois jours pour apprendre la technique de travail en sécurité et les caractéristiques pour optimiser l'habitat des mésanges.

Ces nichoirs devraient être colonisés dès ce printemps.

> Un contrôle annuel sera effectué par les agents avec les objectifs de connaître l'occupation des nichoirs, les nettoyer et vérifier le système d'ancrage.

Un bilan sera dressé fin 2021 afin d'évaluer le niveau de réussite de cette opération.

TÉLÉTRAVAIL: BIENTÔT DE NOUVELLES MODALITÉS

Rappelez-vous : début 2019 une expérimentation télétravail était lancée auprès de 140 agents. Moins de 2 ans après, 2150 agents ont un avis favorable pour télétravailler un jour par semaine, dès que le contexte sanitaire permettra de revenir à un mode de fonctionnement « normal »! La crise a été un catalyseur : nous sommes nombreux à avoir expérimenté le travail à distance au cours des derniers mois. Et le constat est globalement positif, si le temps de télétravail reste raisonnable afin de préserver la cohésion d'équipe. d'éviter l'isolement...

Pour favoriser l'équité à l'accès au télétravail pour les agents informatisés de la collectivité, une évolution du dispositif actuel est en cours de réflexion. Elle est alimentée notamment par les enquêtes agents et managers du mois de iuin dernier, par les réunions avec les membres du CT et du CHSCT, ainsi que par des groupes de travail agents et managers.

L'objectif : de nouvelles modalités de télétravail au 2º trimestre 2021!

+ d'infos sur Comète > En un clic > Télétravail

NOUVEAU GUIDE



Le guide des dispositifs d'accompagnement à la transition écologique pour les entreprises industrielles de la Métropole de Lyon vient d'être publié. Il est disponible sur:

www.economie.grandlyon.com

Publication du Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole

Cet outil réglementaire permet de connaître les postes sur lesquels notre collectivité doit travailler en priorité pour améliorer son empreinte carbone...

Depuis la loi Grenelle 2, le bilan des émissions de gaz à effet de serre est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Mis à jour tous les trois ans, il restitue les émissions de gaz à effet de serre directes et énergétiques indirectes générées par le patrimoine et l'exercice des compétences de l'institution. Le bilan 2020 et sa comparaison au bilan de référence datant de 2018 alimenteront la réflexion menée en interne dans le cadre du Plan Climat, notamment pour l'ancrage de l'administration dans l'écoresponsabilité.



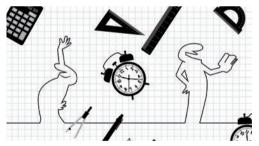
PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON :

- La gestion des déchets est la principale source d'émissions de la Métropole de Lyon.
 Elle représente 64% des émissions, dont 93% sont issues de la combustion des déchets lors des process d'incinération, en particulier celle du plastique.
- Les réseaux de chaleur représentent le second poste d'émissions de la Métropole avec 29% des émissions.
- Troisième source d'émissions, l'assainissement et l'eau potable contribuent pour 4% aux émissions de la Métropole. Ces émissions sont essentiellement induites par le traitement des boues (50%) et les consommations d'énergie des process de collecte et d'épuration (47%).

> Consulter le bilan :

https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/files/2020/12/2020_BEGES_GrandLyon.pdf

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



La liste complète des préparations ouvertes est consultable sur la page d'accueil Comète, rubrique « notes de service ». Inscription auprès de votre SRH ou sur Comète, avant lundi 22 février 2021.

MARRE QUE VOTRE BOÎTE MAIL DÉBORDE?

Alors Discutons et Partageons ensemble!

« Discutons ensemble » est le nouvel outil de messagerie instantanée de la Métropole. Il vous permet de créer des canaux de discussion individuels et de groupe pour échanger facilement



en temps réel des informations et des documents aussi bien sur ordinateur que sur smartphone.

Quant à « Partageons ensemble », c'est un espace professionnel individuel permettant de stocker des fichiers et de les partager avec d'autres agents.

+ d'infos sur Comète > En un clic > Discutons ensemble et Partageons ensemble



TEMPS D'ACCUEIL EN DISTANCIEL

Le temps d'accueil des nouveaux arrivants se déroule désormais en visio-conférence. Voici la liste des agents connectés à la session du mardi 15 décembre 2020.

Farid Bellabas (DSHE, IDEF) • Éric Bonnet-Suc (DSHE, DPPE) • Pascal Briano (DRHMG, DPMG) • Delphine Cano (DDR, DCVA) • Christine Cordier (DR urbain et environnement, SRH) • Lauriane Dachez (DSHE, MDMS Lyon 9) • Jeffrey Diff (DPIAF, DF) • Julie Emmanuel-Emile (DRHMG, SRH) • Damien Faure (DSHE, TELF) • Myriam Fezaï (DSHE, MDM St Genis Laval) • Emile Gales (DSHE, PAPH DVAD) • Christophe Garcia (DR urbain et environnement, SRH DED) • Clarisse Halbout (DR Urbain et environnement, AF/SF/Eau) • Cécile Keloumgian (DDR, DINSI) • Isabelle Khalifat (DSHE, MDM Villeurbanne) • Pascale Magnien, (DDR, DARI) • Audrey Manuel (DSHE, MDM Villeurbanne) • Élodie Morel (DDR, DR) • Corentin Poyatos (DTEE, DED) • Mariano Rodriguez (DVMAP, DRTU) • Laure Urbain (DRHMG, restaurant administrative) • Estelle Zucchero (DDR, DR)

ZFE POUR MIEUX RESPIRER



Lors de pics de pollution, des restrictions de circulation peuvent être ponctuellement mises en place: modération de la circulation, réduction des vitesses maximales autorisées. circulation différenciée... Cependant, dans les zones denses les plus polluées, cela reste insuffisant pour améliorer la qualité de l'air et protéger les populations. D'où l'instauration de zones à faibles émissions dont le principe repose sur l'interdiction d'accès à un territoire pour les véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions des polluants atmosphériques que sont les particules fines et les oxydes d'azote.

À l'origine de la ZFE

Les zones à faibles émissions sont mises en œuvre dans un grand nombre de villes européennes depuis des années, la Suède étant le premier pays européen à expérimenter ce schéma en 1996. En France, ce concept a commencé avec les Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA), inscrites dans la loi dite Grenelle 2 de 2010. Mais elles n'ont pas convaincu les collectivités candidates à l'expérimentation et ont été rapidement abandonnées. En 2015, la loi sur la transition énergétique a instauré la Zone à Circulation Restreinte (ZCR), renommée Zone à Faibles Émissions (ZFE) en 2019 dans le projet de Loi d'Orientation des Mobilités. Paris a été la première ville française à mettre en place un tel dispositif courant 2015,



Les acteurs mobilisés au côté du service Déplacements de la direction Mobilités (délégation Urbanisme & Mobilités) pour mettre en œuvre le projet ZFE et son extension sont : le service Écologie urbaine (délégation Transition environnementale & énergétique), les directions Innovation & action économique et Valorisation territoriale & relations internationales (délégation Développement responsable), le guichet unique ZFE (délégation Gestion & exploitation de l'espace public), la direction Ressources (DRHMG), la direction Prospective & dialogue public et la direction Ressources urbain & environnement. De gauche à droite sur la photo : Anne-Sophie Petitprez (direction Innovation & action économique), Virginie Bourdin (cheffe de projet ZFE, service Déplacements), Béatrice Navoret et Cécile Bracco (Communication, direction Ressources, urbain & environnement).

suivie par Grenoble en 2019, puis la Métropole de Lyon en 2020. Sept nouvelles ZFE devront obligatoirement être mises en place par d'autres métropoles françaises courant 2021.

Pour une métropole plus durable

« La ZFE est un outil qui doit engager une mutation profonde du parc roulant dans notre collectivité, explique Virginie Bourdin, cheffe de projet ZFE, service Déplacements, direction Mobilités, délégation Urbanisme et mobilités. Notre objectif est qu'à terme le parc automobile soit à la fois réduit et dépollué. » Pour inciter les Grands Lyonnais à abandonner leur voiture, la Métropole doit être en mesure de proposer et développer des mobilités alternatives. Cela passe notamment par le développement de l'offre de transports en commun, l'augmentation du réseau de pistes cyclables, la promotion de l'autopartage et du covoiturage – à ce titre, la Métropole vient de créer, en décembre dernier, les premières voies de covoiturage sur M6/M7. « Des transformations pour une métropole plus durable ont déjà été engagées ces dernières années. Il convient aujourd'hui de les amplifier, d'autant que la ZFE va se faire plus précise et plus contraignante », indique la cheffe de projet ZFE.

Vers une ZFE+

Si à ce jour, la ZFE ne concerne que les véhicules dédiés au transport de marchandises, il n'en sera pas de même demain. En effet, l'exécutif souhaite élargir le dispositif aux particuliers. « Un dialogue sera engagé avec les habitants, précise Virginie Bourdin, pour les rendre acteurs de cette transformation vers un territoire où il fait bon respirer!». Le comité de pilotage de la ZFE s'est réuni dernièrement pour sélectionner différents scénarios d'étude de l'évolution des conditions d'accès à la zone, mais aussi de l'extension de son périmètre géographique à d'autres territoires de la Métropole. Plusieurs communes ont d'ailleurs déjà fait part de leur souhait d'intégration. Les nouvelles modalités de la ZFE seront soumises au vote des élus métropolitains en mars 2021.

LES ÉTAPES DE LA ZFE SUR LA MÉTROPOLE DE LYON



Information et conseils aux entreprises. Mise en place de panneaux signalétiques aux entrées de la ZFE.



Lancement du dispositif après concertation. Les poids lourds et véhicules utilitaires légers de Crit'Air 4 et 5 sont interdits dans la ZFE. Périmètre : la quasi-totalité de Lyon, Caluire-et-Cuire, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique



Concertation

pour

, préparer

Extension du dispositif aux véhicules de transport de marchandises de Crit'Air 3.



Consultation
du public
Projet
d'évolution
du dispositif:
- extension
aux véhicules
particuliers
- intégration
de nouvelles

communes





8

ÉDITO



ANNE JESTIN,Directrice générale des services

LE CAP DES 6 ANS À VENIR

ne étape essentielle vient d'être franchie par notre collectivité avec le vote, le 25 janvier dernier, de la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Elle traduit la volonté de l'exécutif d'assumer pleinement l'ensemble des compétences incombant à la Métropole de Lyon tout en affirmant ses politiques prioritaires : la valorisation des espaces naturels et l'agriculture, le traitement des déchets, la transition énergétique, les mobilités, la santé, la protection de l'enfance et de la famille et la solidarité envers les plus fragiles.

Le choix qui a été fait par ce vote, au tout début de cette mandature, a d'abord été celui de favoriser l'engagement rapide des projets opérationnels et de soutenir une relance économique ambitieuse, écologique et solidaire, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

Un travail sera maintenant mené avec les communes pour affiner et prioriser les projets avec elles, dans chaque territoire.

Mener à bien la construction de cette PPI en 6 mois seulement et en tenant compte des multiples allers-retours avec les membres de l'exécutif, en intégrant les contributions de toutes et tous a été un vrai défi. Je remercie tous les services qui, dans chaque délégation, l'ont relevé ensemble, et notamment les équipes de la direction des Finances, qui ont accompli un travail exceptionnel en un temps record.

Supérieure de 2,3% à celle du précédent mandat, cette PPI reflète l'importance du rôle de notre collectivité auprès des habitants et que la crise sanitaire a révélé comme jamais. Nous accomplissons en effet avec vous, tous les jours, un travail irremplaçable pour améliorer la vie de nos concitoyens, dans toutes ses dimensions.

Le cap des 6 prochaines années de ce mandat est donc fixé. Nous allons maintenant nous attacher à concrétiser chacun de ces projets. Nous le ferons ensemble, grâce à vos expertises et à votre expérience, sans jamais perdre de vue notre objectif : apporter à chacune et chacun la meilleure qualité de service.

PPI: LES BUDGÉT JUSQU'



Comme chaque début d'année la Métropole a voté son budget primitif. Et parce que nous sommes en début de mandature, le Conseil a également adopté la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Un document majeur, qui donne le cap du travail de notre collectivité pour les 6 prochaines années!

ENGAGEMENTS AIRES PROGRAMMÉS FN 2026



ans un contexte financier contraint, en raison des conséguences de la crise sanitaire, la Métropole prend appui sur un budget de fonctionnement assumé, avec des dépenses sociales supplémentaires, liées pour partie à la prise en charge du versement du RSA. Ces dépenses de fonctionnement permettront également de mettre en place des politiques innovantes et volontaristes en matière d'insertion par l'emploi, de lutte contre le chômage, de soutien aux jeunes dans la précarité, d'hébergement d'urgence.

Pour ce qui est de l'investissement, la collectivité conduira une politique ambitieuse pour garantir une relance rapide tout en amorçant la nécessaire transition écologique. Mais sans perdre de vue l'exigence d'une capacité de désendettement contenue à 10 ans au plus à l'issue de la mandature.

REVOYURE À MI-PARCOURS

L'estimation globale de la capacité d'investissement de la Métropole de Lyon est de l'ordre de 3.6 milliards d'euros pour le mandat qui débute. Ce montant de dépenses sur l'ensemble des budgets de la Métropole, correspondant à la PPI votée, est en augmentation de près de 2,3 % par rapport à la PPI du précédent mandat et traduit la volonté de l'exécutif de soutenir un niveau d'investissement très élevé, malgré la crise économique qui se profile.

Dans ce contexte et par précaution, est prévue d'ici 2023 une clause de revoyure, qui permettra d'ajuster la PPI à l'évolution des capacités financières de la collectivité.

- Une Métropole partenaire des collectivités locales qui la composent, des habitantes et habitants et de leurs actions collectives, des acteurs du privé et de leurs innovations, de l'international et du monde de la recherche.

Ces grands principes sont déclinés en objectifs par grands champs de politiques publiques :

- La mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux enjeux du dérèglement climatique;
- La réorientation des politiques de déplacement en faveur des transports en commun et des mobilités actives:
- Une vigilance et un soutien accrus aux publics les plus vulnérables et le développement de politiques sociales plus attentives à la préservation de la dignité de tous ;
- La poursuite d'un développement économique soutenable et sobre, privilégiant les acteurs de
- La mise en œuvre d'une politique de santé globale qui permette la réduction des inégalités sociales et territoriales;
- Un urbanisme et une politique du logement durable, promouvant l'accès à un logement décent et l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le retour de la nature en ville et l'aménagement d'espaces publics apaisés et partagés.

LE DOB?

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales et par un décret. Il doit se dérouler dix semaines avant l'examen du budget et permet d'associer le Conseil Métropolitain à la préparation du budget. Il comprend obligatoirement plusieurs éléments:

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
 Il a été présenté au Conseil métropolitain le 14 décembre dernier.

PETITES DÉFINITIONS

Budget des collectivités locales

Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un organisme public.

Le budget d'une collectivité territoriale est divisé en sections. Chaque section est divisée en chapitres. Chaque chapitre est divisé en articles.

Budget primitif

En finances locales, un budget primitif est le premier budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice.

Budget annexe

Budget d'un service d'une collectivité locale ou d'un établissement public de cette collectivité disposant de l'autonomie financière mais pas d'une personnalité morale distincte et devant être joint au budget principal de ladite collectivité.

Autorisation de programme

Autorisation d'engager, en section d'investissement, une dépense pluriannuelle demeurant valable sans limitation de durée jusqu'à son utilisation, sa révision ou son annulation.

Autorisation d'engagement en section d'investissement

Les autorisations d'engagement sont des autorisations représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être effectuées durant l'année.

Décisions modificatives

Ce sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.



UN BUDGET EN RÈGLE

Outre parfaitement équilibrer les dépenses et les recettes, tous les budgets publics doivent répondre classiquement à quatre grands principes : l'annualité, la spécialité, l'unité et l'universalité. Ils correspondent à la formalisation, par la doctrine juridique du XX° siècle, de pratiques budgétaires qui ont commencé à se structurer au XIX° siècle.

Le principe d'annualité

L'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an. Actuellement, en France, les exercices budgétaires sont calés sur l'année civile.

Le principe de spécialité

Il concerne les dépenses autorisées par le budget : celles-ci sont spécialisées, selon une nomenclature budgétaire. Cela signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté.

Le principe d'unité

Le budget est une entité qui doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. En pratique, ce principe connaît de nombreux aménagements (budgets annexes, comptes spéciaux, et même possibilité de budgets modificatifs en cours d'exercice).

L'universalité budgétaire

Assez proche de l'unité, l'universalité budgétaire impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes.

NOM DE C 57

L'instruction budgétaire et comptable M57, née le 1er janvier 2015 lors de la création des métropoles, est le cadre juridique qui réglemente la comptabilité des collectivités territoriales françaises. Elle se substitue, pour les métropoles, aux instructions M14 pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Les principales innovations de cette nomenclature sont :

- L'obligation de voter un règlement budgétaire pour la durée du mandat électif :
- Un recours accru à la pluriannualité, comme c'est déjà le cas pour les régions, qui ne déroge pas au principe d'annualité budgétaire (cf autorisation de programme);
- En matière de fongibilité* des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- *Caractéristique de crédits dont la destination (action) ou la nature (titre) ne sont mentionnées qu'à titre indicatif lors de la présentation d'un programme. La fongibilité laisse donc la faculté de définir l'objet et/ou la nature des dépenses lors de l'exécution du programme pour en optimiser la mise en œuvre.



3,6 MRDS €

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements réalisés par la Métropole jusqu'en 2026 est défini par la PPI, ou programmation pluriannuelle des investissements. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument pour se projeter dans le futur. DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS ACTIVES, INTERMODALITÉS, VOIRIE

200 M€ Métropole cyclable et apaisée

95 M€ Accompagnement des projets Sytral

46 M€ Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine

392,2 M€

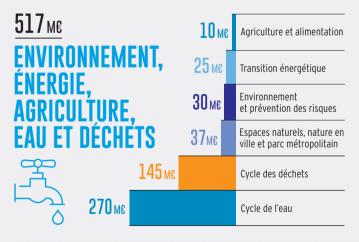
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
EMPLOI, INSERTION,
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE,
TOURISME,
SYSTÈMES



239 м€



Gestion du domaine public et des ouvrages d'art





119,1 M€

Rénovation
du parc existant,
lutte contre
l'habitat indigne
et la précarité
énergétique

15 M€

PARTIC
EXTÈRI









Exemple : Financement du Symalim (Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage)

VINGT-CINQ THÉMATIQUES ET NEUF AXES

Vingt-cinq thématiques ont été retenues dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026 de 3,6 milliards d'euros et classées en neuf axes représentatifs des compétences et actions de la Métropole. Le Conseil de la Métropole délibérera, ensuite, tout au long de l'année sur des autorisations de programme individualisées qui financeront les différents projets au fur et à mesure de leur avancement.

Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie:

579,9 м€



Faut-il rappeler que le transport est l'une des principales sources de pollution ? L'objectif de la Métropole en matière de mobilités est donc de permettre à ses habitants de se déplacer plus facilement tout en améliorant la qualité de l'air grâce à des pratiques plus vertueuses. 200 M€ sont ainsi consacrés aux infrastructures dédiées aux modes actifs de déplacement (vélo et marche à pied).



Réseau Express Vélo: objectif 250 km

Entre 1500 et 2000 km de voies cyclables, soit le double d'aujourd'hui: c'est l'objectif du nouvel exécutif de la Métropole. L'un des moyens pour y parvenir: un Réseau Express Vélo permettant de relier les communes de la périphérie et le cœur de l'agglomération, mais aussi les villes de

première couronne entre elles par des voies cyclables larges, rapides, confortables et aménagées. Des passerelles seront aussi créées pour résorber les coupures existantes au niveau du Rhône, de la Saône et du canal de Jonage. En six ans, 200 km à 250 km d'aménagements cyclables seront ainsi réalisés. 15 000 places de parking vélos sécurisés seront également



disponibles, notamment à proximité des pôles d'échanges multimodaux. L'objectif de ce plan très ambitieux est de multiplier par quatre le nombre de places de stationnement sécurisées en voirie pour atteindre au total 120 000 places.

Transports en commun au centre de l'attention

95 M€: c'est le budget prévu par la Métropole pour accompagner les projets de développement du réseau TCL par le Sytral. T6 Nord (Hôpitaux Est-La Doua), T8 (Bellecour-La Doua), T9 (La Doua-Vaulx-en-Velin la Soie), T10 (Gerland - Saint-Fons-Gare de Vénissieux): chaque nouvelle ligne nécessitera en effet des travaux de requalification d'espaces publics assurés par la collectivité.

Celle-ci contribuera aussi à la création de lignes fortes de bus : Centre-Est (Part-Dieu - Genas) par une ligne de Bus à Haut niveau de Service et Centre-Ouest (Part-Dieu - Écully), dont les travaux seront engagés d'ici la fin du mandat. Enfin l'aménagement supplémentaire de dix corridors bus prioritaires pour améliorer les temps de parcours des réseaux concernés sont prévus.

Intermodalités, réseau ferroviaire et logistique urbaine

46 M€ sont planifiés pour créer des parcs relais vélos et voitures en lien avec le réseau TCL et le réseau ferré. L'intégration tarifaire TER-TCL sera mise en place début 2022 et favorisera les interconnexions entre les 35 gares du territoire métropolitain et le réseau des transports en commun. Des places de stationnement seront dédiées au covoiturage dans les parcs relais afin d'encourager cette pratique. Bornes de recharge électrique, stations-services bio-GNV et hydrogène seront en outre mis en œuvre pour permettre la recharge des véhicules décarbonés, le tout en cohérence avec l'extension de zone à faibles émissions (ZFE).

Ouvrages d'art et gestion du domaine public : maintenance et aménagements

Réseaux de voirie et ouvrages d'art vont bénéficier de 239 M€ destinés à leur maintenance.

L'aménagement multimodal de l'axe M6-M7 sera parachevé, et complété par des investissements qualitatifs dans les équipements vieillissants de cette voirie, dont la Métropole a hérité en 2017 (assainissement, plantations, dépose des mâts d'éclairage...).

Des crédits de renouvellement, de modernisation et de développement seront également dédiés aux outils de gestion de la mobilité (PC Criter, contrôleurs de feux tricolores et de priorité des transports en commun...). La voirie ordinaire, elle, sera maintenue à un niveau de service satisfaisant tout en expérimentant des techniques d'entretien et de renouvellement plus sobres et moins énergivores.

Développement économique, emploi, insertion, universités et recherche, tourisme, systèmes d'information :

392,2 M€



Les villes étant les plus importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique, réduire l'impact carbone de l'agglomération est une priorité, qui exigera un développement économique responsable et durable. Au service de cet objectif, la collectivité utilisera largement le levier de la commande publique: c'est le sens du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR), exigeant

sur le plan de la relance écologique de nos entreprises et ambitieux en matière de solidarité.

La Métropole de Lyon accompagnera ainsi les acteurs économiques du territoire dans leur démarche de transition. Elle soutiendra les initiatives innovantes privilégiant la circularité des matières et des produits et créant des emplois non-délocalisables.

Déploiement de nouveaux pôles entrepreneuriaux

Trois pôles entrepreneuriaux sont déjà opérationnels à Neuville, Lyon 9° et Givors. Ce sont des lieux ressources pour aider les porteurs de projet et entrepreneurs implantés sur leur bassin de vie. La Métropole souhaite poursuivre le maillage territorial avec de telles structures et créera deux nouveaux pôles dans l'Est lyonnais en investissant 14 millions d'euros.

Incitation à la « transition écologique » des filières d'activités économiques

Certaines filières alimentation, textile) sont consommatrices de ressources et génèrent des déchets qu'il faudrait pourtant réutiliser. La Métropole de Lyon a donc décidé de créer des Halles de l'économie circulaire pour accompagner les entrepreneurs dans cette démarche. Ces Halles proposeront une offre d'accueil, d'animation et des solutions concrètes pour le développement des projets : location d'espaces de stockage de matières premières secondaires (« déchets » qui deviendront « ressources »), mise à disposition de machines mutualisables, pouvant bénéficier à plusieurs porteurs de proiet, pour transformer ces matières.

5 millions d'euros seront mobilisés pour ce dispositif.

MOBILISATION SUR LES ENJEUX DE SANTÉ : FOCUS SUR L'ACADÉMIE DE L'OMS





Forte de son histoire, de la richesse de ses compétences et de son écosystème scientifique et médical, la Métropole financera la création de l'Académie de santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à hauteur de 10 millions d'euros.

« L'OMS s'est engagée, depuis janvier 2019, avec le soutien opérationnel de la France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de la Santé et des Sports, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Métropole de Lyon, Région AURA et Ville de Lyon), dans un processus de création d'une Académie qui constituera une nouvelle division de cette organisation, explique Clémence Labat, chef de projet. Cette division permettra à l'OMS de réorganiser totalement ses actions en termes de formation et visera surtout à en augmenter l'impact sur le terrain, afin de répondre à l'explosion des besoins en termes de personnels de santé à l'échelle mondiale. L'Académie ambitionne de dispenser des formations continues d'excellence à l'ensemble des cadres de santé à l'échelle mondiale, pour répondre aux grands enjeux

de santé globale (prévention et gestion des crises sanitaires) et accompagner les transformations des systèmes de santé. À la pointe des innovations éducatives et technologiques, ces formations s'adresseront à plusieurs millions d'acteurs susceptibles d'avoir une influence dans le domaine de la santé : personnels de l'OMS, exécutifs et opérateurs des systèmes de santé des états membres, professionnels de santé formateurs sur le terrain, acteurs multisectoriels (alimentation, tourisme, commerce) de la maîtrise des risques sanitaires. L'OMS souhaite que son Académie dispose d'un site principal en France, à Lyon, qui fonctionnera en réseau avec six sites positionnés au sein des grandes régions mondiales couvertes par l'OMS. Sur la base d'une programmation produite par l'OMS, un bâtiment est en cours de conception pour pouvoir accueillir, d'ici 2023, le site principal de l'Académie. Ce bâtiment sera situé au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland, en entrée de ville face au parc Henry Chabert. Il constituera un marqueur emblématique pour la santé mondiale ».



Création d'un fonds d'amorçage

Pour favoriser la transition durable des entreprises, un fonds d'amorçage industriel va être créé en partenariat avec la Ville de Saint-Etienne. L'objectif : apporter une solution de financement en fonds propres à des entreprises industrielles innovantes pour contribuer à leur pérennisation. Situées sur les aires métropolitaines de Lyon et Saint Etienne, ces entreprises devront répondre à de nombreux critères et notamment avoir un certain pourcentage de fournisseurs locaux, être en lien avec les filières locales de l'emploi et de l'insertion, avoir une démarche d'écoconception, d'économie circulaire, créer ou utiliser des énergies renouvelables, traiter et valoriser leurs déchets ou encore économiser leur consommation d'eau. Ce fonds devrait financer entre 80 et 100 jeunes entreprises industrielles et les accompagner durant 12 à 14 ans.

Mise en place d'un nouveau schéma de développement universitaire

Les investissements en faveur des campus de la Métropole seront poursuivis à travers un nouveau Schéma de Développement Universitaire, renouvelé cette année.

Quatre objectifs sont visés grâce à un investissement de 20 millions d'euros sur 2 mandats soit 16 M€ sur 2021/2026 :

- Renforcer le caractère de métropole universitaire équilibrée : bien-être, réussite et inclusion de tous les étudiants seront au premier rang des préoccupations de la Métropole avec une intervention renforcée en matière de lutte contre la précarité étudiante, la poursuite du développement massif de logements sociaux pour les étudiants (525 places créées par an) ou encore le renforcement de l'accessibilité et de la desserte des sites universitaires en transports en commun ;

- Développer, davantage encore, les synergies entre les collectivités, les entreprises et les établissements, et favoriser l'insertion des étudiants dans le monde professionnel;
- Ouvrir la communauté universitaire sur la Cité et les enjeux de demain ;
- Rééquilibrer le développement territorial des sites universitaires et poursuivre l'intervention de la Métropole en faveur de l'amélioration de la qualité de vie sur les campus, notamment par la réalisation d'opérations de requalification des espaces publics sur les campus de Porte des Alpes et LyonTech-La Doua.

Accélération de la transition écologique de la vallée de la chimie

Il s'agira de renforcer le potentiel productif de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie en accompagnant la transformation des entreprises déjà implantées sur site, mais aussi d'accélérer le déploiement de l'usine énergétique métropolitaine. Celle-ci œuvrera pour la transition énergétique du territoire en misant sur le photovoltaïque, la récupération de la chaleur fatale des usines, la production d'hydrogène vert et celle de

biomasse pour les chaufferies bois métropolitaines.

En outre, une enveloppe de 2,5 millions d'euros sera affectée à la reconnexion de la Vallée de la Chimie à son territoire et ses habitants : réalisation d'aménagements paysagers qualitatifs à l'image du parcours modes doux des belvédères, entre les balmes de la Vallée de Saint-Fons à Solaize en passant par Feyzin.

Coup de « boost » à l'économie de proximité

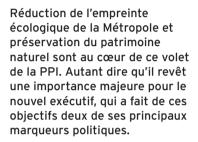
Une enveloppe de 2,1 millions d'euros sera allouée au soutien des commerces de proximité. Des aides directes seront ainsi proposées aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat pour encourager la revitalisation des centres-bourgs. Ces aides viendront à l'appui des investissements de rénovation, de sécurisation, d'aide aux économies d'énergie, et de développement des outils numériques pour répondre aux nouveaux usages et développer le commerce électronique.

Promotion d'un tourisme responsable

La création d'une Maison de l'Europe et de l'International est envisagée pour fédérer toutes les initiatives du territoire en y associant les habitants. Par ailleurs, un Schéma du Tourisme Responsable sera élaboré avec les acteurs de la filière. Parmi ses objectifs, la valorisation des terroirs et des savoir-faire locaux et la conception de dispositifs structurés en faveur des mobilités actives et d'une meilleure gestion des déchets.

Environnement, énergie, agriculture, eau et déchets :

517 м€



Gestion des déchets: levier de la lutte contre le réchauffement climatique

414 kg de déchets par an : c'est ce que produit en moyenne chaque habitant de la Métropole et 25% seulement de ces déchets sont recyclés. L'objectif est donc de sensibiliser la population, d'améliorer la collecte et le tri, afin de transformer autant que possible les déchets en ressources durables et de réduire de 50% l'incinération (énergétivore et émettrice de gaz à effet de serre). L'ambition de la Métropole porte notamment sur la réduction de la part de biodéchets (ils représentent aujourd'hui 21% de la poubelle grise) grâce au développement des pratiques de compostage individuel,

collectif et à la gestion des fins de marchés alimentaires.

32,1 M€ seront consacrés à la politique en faveur du tri des biodéchets et leur valorisation.

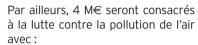
21,1 M€ seront par ailleurs dévolus au développement de motorisations propres pour les véhicules de collecte.

Énergies renouvelables et sobriété : défis à relever

Quatre défis sont lancés en la matière :

- réduire de 20% l'énergie consommée.
- multiplier par 2 la part d'énergies renouvelables et de récupération,
- multiplier par 10 la production d'énergie solaire,
- multiplier par 3 le nombre d'équivalents-logements alimentés par le réseau de chaleur urbain.

Sur un budget total de 25 M€, 9 M€ seront consacrés à la mise en œuvre du réseau de chaleur de la ZAC de la Saulaie à Oullins et à la récupération de la chaleur du collecteur d'eaux usées (Cf. l'article du LPM n°51 de janvier 2021).



- la prime air-bois destinée à aider les particuliers à changer leur chauffage au bois peu performant et lutter contre la pollution aux particules fines.
- l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère territorial en partenariat avec l'État.

Eau : en route vers le passage en régie

La reprise en régie du service de l'eau, en cours, se concrétisera le 1er janvier 2023 (cf. le dossier du LPM n°51 de janvier 2021). D'ores et déjà, des premières actions d'acquisitions foncières sont lancées afin de sécuriser les périmètres de protection du champ captant (Crépieux-Charmy et Saint-Priest).

La reprise en régie permettra la participation, à son conseil d'administration, des associations d'usagers, des associations environnementales ainsi que des représentants du personnel. Un autre objectif du passage en régie directe est le renouvellement des









canalisations d'eau potable et d'assainissement vieillissantes afin de parvenir - a minima - à un taux de renouvellement du patrimoine de 1% par an. Par ailleurs, un important travail de désimperméabilisation des surfaces urbaines va être entrepris pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. 1,5 M€ seront ainsi consacrés à la désimperméabilisation des cours de collèges. Parallèlement, la création de noues, la mise en œuvre de techniques alternatives et la végétalisation permettront également cette opération sur les espaces publics. Sur un budget total de 270 M€, 81 M€ seront consacrés à l'eau potable.

Environnement et biodiversité

La Métropole s'est engagée dans une politique de végétalisation non seulement pour favoriser la biodiversité mais aussi pour lutter contre les îlots de chaleur. Cette politique va être amplifiée. Un budget de 22,6 M€ y sera consacré durant le mandat et se concrétisera par :

- la plantation d'arbres d'alignement et de forêt urbaine : poursuite du plan Canopée (14,6 M€),
- la restauration des continuités écologiques détruites par l'urbanisation (5 M€),
- la plantation de prairies fleuries pour les insectes pollinisateurs.
 En outre, la Métropole a pour objectif de réduire la vulnérabilité

objectif de réduire la vulnérabilité du territoire au risque industriel. Comme de nombreuses activités industrielles classées Seveso sont présentes sur son territoire, elle organise des actions de sensibilisation sur les mesures de protection et les travaux à réaliser à destination



GROS PLAN SUR CANOPÉE

« Le Plan Canopée constitue le volet opérationnel de la Charte de l'arbre (votée en 2011) hybridé aux objectifs d'adaptation de la Métropole aux conséquences du changement climatique », explique Frédéric Ségur, chef de projet paysage et foresterie urbaine. La renaturation de la ville, et en particulier la protection et la plantation d'arbres, demeure en effet la principale solution pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et nous permettre de mieux supporter les vagues de chaleur estivales. Le Plan Canopée doit favoriser la mobilisation de nombreux partenaires publics, privés et associatifs afin de créer une dynamique

« virale! » de plantation sur l'ensemble du territoire et faire ainsi des Grands Lyonnais les acteurs de la transition écologique et climatique de la Métropole. « L'objectif global est de planter au moins 300 000 arbres d'ici à 2030 pour augmenter l'indice de canopée (mesure de la surface du territoire ombragé par des arbres) et ainsi la qualité de notre cadre de vie... car si les arbres sont bons pour le climat (rafraîchissement, stockage du carbone), ils sont également indispensables à notre santé, contribuent à améliorer la qualité de l'air ou encore à gérer naturellement l'eau de pluie ».

des particuliers et des entreprises concernées. 23,5 M€ seront ainsi consacrés aux mesures foncières, aux études, aux travaux de démolition et 0,8 M€ pour l'engagement d'études et de premiers travaux pour la mise en conformité et en protection des biens de la Métropole en zone PPRT.

Agriculture et alimentation

À peine 5%: c'est le taux d'autonomie alimentaire du territoire de la Métropole étendu à un rayon de 50 km. 95% des produits utiles aux habitants du Grand Lyon sont donc aujourd'hui importés. Face au risque de rupture dans les chaînes d'approvisionnement, la collectivité souhaite agir pour réduire cette dépendance et lutter contre la précarité alimentaire.

Au total, 9,3 M€ seront consacrés

- à l'agriculture et à l'alimentation. Parmi les projets phares :
- Des mesures de soutien financier à destination de l'agriculture biologique (1 M€);
- La création d'un office foncier agricole (2,5 M€) pour contribuer à la sanctuarisation du foncier agricole métropolitain et permettre la création d'espacestests de nouvelles pratiques de cultures, notamment pour alimenter les cantines des collèges;
- La mise en place d'une centrale d'achat commune entre la Métropole et certaines communes du territoire pour les cantines scolaires (1,5 M€);
- Des menus 100 % bio et 50 % local avec une option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires de la Métropole.

Santé, social, éducation et cadre de vie :

335 м€





Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille : 60 M€

Accompagner dignement les personnes dans leur vieillissement est un enjeu crucial pour la Métropole. L'INSEE prévoit en effet, sur le territoire, le doublement de la population de plus de 65 ans d'ici 2070. Au titre de la politique publique à destination des personnes âgées, la Métropole a pour mission de garantir un accueil de qualité en établissements. Dans ce domaine, les actions prioritaires de la Métropole en matière d'investissement

concerneront le développement d'une variété d'offre d'hébergement et l'évolution de sa politique vis-à-vis des établissements par l'augmentation du nombre des places, la promotion de l'hébergement temporaire et de l'accueil familial et le soutien à des formes d'habitat alternatives.

En matière de protection de l'enfance et de la famille, la Métropole a la responsabilité de l'accompagnement des enfants sous mesure de prévention ou de protection et de leur famille. Cela passe parfois par le placement en établissement ou famille d'accueil. D'où la nécessité d'investir pour améliorer la qualité de prise en charge. Les établissements accueillant des enfants placés (pouponnières, IDEF, villages d'enfants, etc.), voire des familles (lieux d'accueil enfants-parents, maisons des familles, etc.) nécessitent pour certains des travaux de rénovation. de réhabilitation, de mise en accessibilité...

En outre, la Métropole soutient des centres d'éducation et de planification familiale (CPEF) qui réalisent des consultations médicales, des entretiens de conseil conjugal et familial, diffusent des informations sur la sexualité et la fécondité. Des travaux de réhabilitation et de rénovation devront être entrepris dans certains de ces centres.

Durant le mandat, les priorités d'investissement seront :

- diversifier les modes de prises en charge des enfants afin que celles-ci correspondent le mieux à leurs besoins.
- assurer l'émancipation des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et les accompagner dans leur passage à la majorité,
- prévenir les ruptures de parcours et soutenir la parentalité (création d'un centre parental et d'une maison des familles).

FOCUS: CRÉATION D'UNE CITÉ DES ARTS DU CIRQUE DANS L'AGGLOMÉRATION

Le cirque est un genre artistique qui a connu un renouveau en France depuis les années 90. Genre populaire par excellence, il réunit l'ensemble des arts de la scène (danse, théâtre, musique) et s'exerce aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Si des générations de professionnels ont su renouveler cet art et le développer, l'absence d'un lieu ressource dans l'agglomération lyonnaise constitue un manque souligné par les acteurs de cette filière et le Ministère de la Culture depuis plusieurs années. Lyon entretient une histoire forte avec le cirque. Grâce à la famille Rancy, Lyon a eu son premier cirque permanent créé en 1892, qui se trouvait à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue Moncey. Préalablement Théodore Rancy, dont la tombe monumentale se trouve dans le cimetière de la Guillotière, avait repris le cirque fondé en 1760 par Franconi (écuyer italien, pionnier du cirque en France),





situé dans le pâté de maisons « Sèze, Bossuet, Créqui et Duquesclin ». La création d'une Cité des Arts du Cirque dans l'agglomération lyonnaise est évoquée depuis quelques années entre les différents partenaires publics et les acteurs de la filière cirque. Deux porteurs de projet en sont à l'initiative : d'une part la compagnie « les Mains, les Pieds et la Tête Aussi » (MPTA) et d'autre part l'école de Cirque de Lyon, structure de formation artistique, intégrée

à la MJC de Ménival (Lyon 5°), qui propose des ateliers, des stages courts et longs, des cours hebdomadaires pour les amateurs, et une formation préparatoire à l'entrée aux écoles supérieures en arts du cirque. Cette école bénéficie actuellement d'un soutien de la Métropole dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques et pour des projets d'éducation artistique au collège. Une étude de faisabilité menée entre 2019 et 2020 a formalisé un projet qui

permet d'engager la création d'une Cité internationale des Arts du Cirque au sein du territoire métropolitain. L'inscription de ce projet dans la PPI permettra d'engager une seconde phase d'étude (2021-2022) qui devra notamment décider de son site d'implantation, avant d'entrer dans une phase de réalisation. Il est suivi par Cédric Vidal, responsable de service Éducation culturelle et lien social au sein de la délégation Développement responsable.

Éducation: 247 M€

Depuis 2015, la Métropole a la responsabilité de la construction, de l'extension, des travaux et de l'équipement des collèges. À travers la programmation de plusieurs constructions nouvelles et d'un programme de rénovations (restructurations totales ou partielles, extensions), il s'agira de répondre aux défis posés à la fois par l'urgence climatique et la qualité environnementale des bâtiments, ainsi que par le développement démographique de l'agglomération. La construction de nouveaux collèges sera lancée, dont un à Albigny-sur-Saône et un à Vénissieux. Par ailleurs, les cours d'au moins cinq collèges seront rénovées et végétalisées en intégrant une approche genrée, pour une occupation égale des espaces entre filles et garçons.

Culture: 23 M€

En matière de culture, les investissements seront principalement dirigés sur le projet de création de la Cité internationale des Arts du Cirque, ainsi que sur la mise en valeur des sites du patrimoine gallo-romain et sur le développement du parcours

permanent de Musée Lugdunum. Le projet culturel métropolitain sera complété par l'appui aux enseignements artistiques et à la lecture publique, avec notamment le soutien de la mise en place d'une bibliothèque numérique.



Habitat: 518,1 M€







Conséquence de l'attractivité du territoire métropolitain, l'augmentation de la population au cours des dernières décennies a généré d'importants besoins en termes de construction de logements et d'équipements publics. Pour rappel, les 150 000 habitants supplémentaires prévus pour 2030 dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise étaient déjà présents en 2020.

Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique : 399 M€

La Métropole s'est fixée comme objectif de soutenir la production de 6 000 logements abordables par an en fin de mandat, dont 5 000 logements locatifs sociaux avec toujours le souci d'une répartition équilibrée de cette offre sociale sur le territoire de l'agglomération.

Les 1000 logements abordables complémentaires (avec des prix de vente inférieurs de moitié à ceux pratiqués sur le marché libre) doivent être produits sous la forme de Baux Réels Solidaires (BRS) qui constituent une nouvelle forme d'accession abordable produite par les Organismes Fonciers Solidaires (OFS). Le principe est simple : il s'agit de dissocier la propriété du foncier, de la propriété du logement. L'OFS achète et conserve le foncier et vend à un ménage sous plafond de ressources le seul logement. Le prix de vente est donc mécaniquement bas puisqu'il n'intègre pas la valeur foncière. De

plus, le BRS inclut une clause de prix à la revente empêchant la spéculation, ce qui permet de maintenir durablement le caractère accessible de ces logements et donc l'investissement initial de la Métropole.

Afin de développer les BRS, la Métropole a porté la création d'un OFS (et en est membre) : la Foncière solidaire du Grand Lyon, qui a déjà produit un peu moins de 200 logements en 2020.

Ces objectifs seront transcrits dans le PLU-H, de même que seront nouvellement inscrits et/ou renforcés les axes suivants:

- l'encadrement des loyers,
- la limitation de la vacance et la régulation des meublés de tourisme pour réduire les tensions du marché en matière de logement,
- la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat insalubre, notamment grâce à la politique foncière ambitieuse,
- une forte mobilisation en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- le soutien au développement de nouvelles formes d'habitat, notamment l'habitat coopératif.

Autre axe de ce volet en faveur de l'habitat abordable, la volonté de construire une métropole accueillante et hospitalière.

Un certain nombre de paramètres échappent à la Métropole et alimentent les situations de vulnérabilité (flux migratoires, politique de l'asile, réforme des politiques psychiatriques, interdépendance entre territoires limitrophes, situation économique et sanitaire aggravante, saturation des dispositifs d'hébergement). Il est toutefois possible d'agir dans le cadre des compétences de la collectivité pour lutter contre ces phénomènes de précarité (logement d'abord, lutte contre la pauvreté, accueil et intégration des réfugiés, mise à l'abri des publics). Le 14 décembre 2020, la Métropole a voté son adhésion à l'association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) et à la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA).

Ces adhésions permettent d'affirmer la mobilisation de la Métropole dans la lutte contre le sans-abrisme et la nécessité de déployer des politiques d'hospitalité.

De nouveaux enjeux se dessinent avec cette adhésion :

- la mobilisation des directions et services de la Métropole sur le sujet, dans un souci de cohérence et de continuité des actions engagées,
- le déploiement d'une stratégie partagée avec les autres collectivités du territoire,
- le travail en concertation avec l'État sur ces sujets pour venir soutenir son action et participer à l'évolution de celle-ci en faveur des publics vulnérables.

Urbanisme: 944,6 M€





Les crédits votés dans le cadre de la PPI permettront de renforcer les actions de la Métropole en matière de logements temporaires et de logements modulaires à destination des personnes sans domicile ou en situation de vulnérabilité. Prévue pour la Commission Permanente d'avril, une Autorisation de programme permettra notamment de:

- réaliser des travaux sur des biens de la Métropole mis à disposition des associations pour de l'hébergement temporaire,
- rréer des sites d'occupations temporaires en modulaires ou tiny house de qualité,
- acheter du mobilier dans l'esprit de l'économie circulaire pour améliorer les conditions de vie de ces personnes.

Rénovation du parc de logement existant et lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique : 119,1 M€

La Métropole va privilégier la réhabilitation/transformation des bâtiments existants sur la démolition/reconstruction, dans les quartiers anciens comme dans les quartiers en politique de la ville. Ces travaux intégreront les exigences de la transition écologique et du logement abordable.

Le dispositif Ecoréno'v sera en outre poursuivi et concernera également davantage le parc social. Construire une métropole plus respirable, tournée vers le bienêtre et la qualité de vie de ses habitants : telle est l'ambition de l'exécutif à travers ce volet de la PPI, pour un urbanisme intégrant les dimensions écologiques et sociales à tous les projets d'aménagement, quelle qu'en soit l'échelle.

Il s'agira d'aménager, en lien avec les habitantes et les habitants ainsi qu'avec les communes, des espaces publics végétalisés, partagés, apaisés, en favorisant les usages diversifiés de l'espace public (notamment un usage égal entre les générations et entre les genres). mais aussi les modes actifs de déplacement et la présence de l'eau. La mixité des fonctions sera également favorisée pour permettre le maintien des activités économiques, la présence d'équipements publics et associatifs dans l'ensemble du territoire métropolitain. Le développement urbain sera renforcé en lien avec les axes forts de transport en commun et autour des gares.

La redéfinition des projets de la Part-Dieu, Confluence, Gerland, Carré de Soie ou la réalisation du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval, de la ZAC de la Saulaie à Oullins, de Grand Clément ou Gratte-ciel à Villeurbanne s'inscriront pleinement dans cette perspective.

L'exécutif souhaite favoriser l'appropriation des projets par les habitants et les riverains en proposant une préfiguration des occupations futures ou en permettant l'émergence d'occupations provisoires (associatives, agricoles, paysagères, économiques, artistiques...). Des proiets d'urbanisme transitoire seront donc développés avant le démarrage des travaux d'aménagement urbain. Ceux-ci seront conduits dans une démarche participative de co-construction et avec une implication citoyenne, de la conception à la réalisation, jusqu'au suivi après livraison et à la gestion des nouveaux espaces. La conception des espaces publics intégrera la prise en compte du genre dans les aménagements, afin que les femmes se sentent en sécurité et qu'elles puissent s'approprier l'espace public.

La Métropole devra relever un double défi: répondre à la demande de logements tout en préservant les espaces naturels, les ressources, la biodiversité, les zones agricoles. Elle engagera ainsi une politique foncière volontariste, en associant les communes et les bailleurs sociaux

Pour répondre aux défis environnementaux et sociaux, la modification du PLU-H sera engagée pour permettre d'accentuer la biodiversité, de préserver les espaces agricoles et naturels, de renforcer la diversité et la mixité de l'habitat, de réduire les tensions sur les prix du foncier et du logement, d'augmenter la mixité des fonctions sur tous les territoires, d'accélérer la transition énergétique et de favoriser le développement des modes alternatifs à la voiture notamment en modifiant les règles de stationnement voiture et vélo.

10M€ seront consacrés à l'urbanisme transitoire qui vise à favoriser l'occupation temporaire de nos bâtiments et nos fonciers, par exemple pour de l'hébergement d'urgence ou pour des projets culturels..



Projet Serlin, Lyon 1er

Esplanade de Dardilly : extension du centre-bourg de Dardilly programmée

Sur une surface de 2 hectares, à proximité du centre-bourg historique de Dardilly, il s'agit de renforcer et dynamiser la centralité de Dardilly, concilier villenature, centre historique et urbanisation plus récente, avec une haute qualité d'usages.

Cette opération, conduite en régie directe par la Métropole de Lyon, a plusieurs objectifs. Elle propose notamment de sécuriser les déplacements en reliant le nouveau quartier au centre historique au tissu urbain et aux équipements limitrophes, avec un réseau viaire apaisé et simplifié.

L'amélioration du cadre de vie est au programme: sont prévus plus de 5 200 m² d'espaces publics végétalisés, favorisant les liens inter-quartiers, avec notamment une place publique et un square.

Fait notoire : il s'agira de l'une des premières opérations de développement



de logements durablement abordables avec l'Organisme Foncier Solidaire (OFS), dont le but est de faire baisser le prix du logement sur le territoire métropolitain. Ce projet permettra ainsi de développer et diversifier l'offre de logements de la commune (130 à 150 nouveaux logements dont 30% de logements sociaux, 20% d'accession abordable via l'OFS métropolitain et 50% d'accession libre). L'attractivité commerciale du centre-ville sera par ailleurs renforcée (2200 m² de rez-de-chaussée commerces/activités). Le coût total du projet s'élève à 13,9 M€.

ZAC Mermoz-Sud: réaliser un quartier « arboretum »

La ZAC Mermoz-Sud est un projet de renouvellement urbain cofinancé au titre des priorités régionales par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région, piloté en régie par la Métropole. Il s'agit de requalifier 60 000 m² d'espaces publics dont le mail Narvik et la place Latarjet. Le concept choisi est le « quartier arboretum* » avec une valorisation du patrimoine arboré et la reconquête des espaces publics envahis aujourd'hui par les véhicules automobiles. Deux groupes scolaires restructurés, des logements neufs diversifiés (près de 800), la réhabilitation du parc de logement existant pour moitié et la démolition pour environ 500 autres sont programmés.

Les ateliers de concertation qui avaient été organisés avant le confinement pour déterminer les futurs usages vont reprendre.



* Jardin botanique spécialisé, généralement conçu comme un espace paysager. Il présente de nombreuses espèces d'arbres ou d'essences ligneuses sous forme de collections le plus souvent thématiques.

Vallon des hôpitaux : une ZAC en régie directe

Ce projet est mis en œuvre via une ZAC en régie directe créée en juin 2019. Il prévoit la construction d'environ 200 000 m² de surface de plancher avec une programmation mixte, à la fois en constructions neuves respectueuses des dernières normes environnementales et en réhabi-

litation de certains bâtiments historiques des Hospices Civils de Lyon.

L'opération comprend également l'organisation de la desserte du terminus du métro B (qui arrivera fin 2023), et l'amélioration des accès à l'hôpital Lyon sud.

Au terme de 15 à 20 ans, un nouveau

quartier de ville accueillant près de 3 300 nouveaux habitants (avec 30 % de logements sociaux et 30% de logements aidés), 2 400 emplois et de nouveaux équipements sera ainsi créé et fera le lien entre le nouveau terminus du métro B et le centre-ville de Saint-Genis-Laval.

Patrimoine et Moyens généraux : 98,5 м€



La Métropole doit assurer les opérations de construction et de maintenance de son patrimoine.

La stratégie patrimoniale écologique de ce mandat confirmera les axes de développement et d'amélioration à poursuivre, en lien avec la territorialisation des politiques publiques, pour un service public au plus près des usagers. Cela vaut pour le patrimoine affecté aux services de la Métropole, pour le patrimoine des collèges, des Maisons de la Métropole (MDM) et Maisons de la Métropole pour les solidarités (MDMS), et pour son patrimoine privé. Un plan de rénovation énergétique du bâti sera également engagé.

L'investissement portera par ailleurs sur les moyens mis à disposition des services de la Métropole, afin d'accompagner les adaptations de l'environnement de travail suite à la crise sanitaire et à la mise en œuvre généralisée du télétravail.

Dans le même temps, une réflexion globale sera portée sur l'équipement en véhicules de la Métropole, afin d'encourager des mobilités plus actives.

MONTANTS 2021-2026



« La construction du budget s'est faite de façon collégiale au sein de l'exécutif. Quatre groupes de travail ont "planché" sur le fonctionnement et cinq groupes sur l'investissement. Jamais un budget n'a été élaboré aussi rapidement. La PPI 2015-2020 a été préparée en 18 mois, la nouvelle PPI en six mois. En outre, malgré ce temps de préparation très court, davantage de temps d'échanges et de dialogue ont été instaurés ».

Bruno Daller, Directeur des finances

ENVELOPPES TERRITORIALISÉES CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MAIRES (CTM) Val de Saône Plateau Nord 10.3 M€ 11.3 м€ Ouest Nord Rhône Amont 9.9 м€ 17.5м€ Val d'Yzeron Villeurbanne 12,3 M€ **18.5** м€ Lvon Porte des Alpes **68.3** м€ 17.9 м€ Lônes et Côteaux du Rhône Les Portes du Sud 17,3 M€

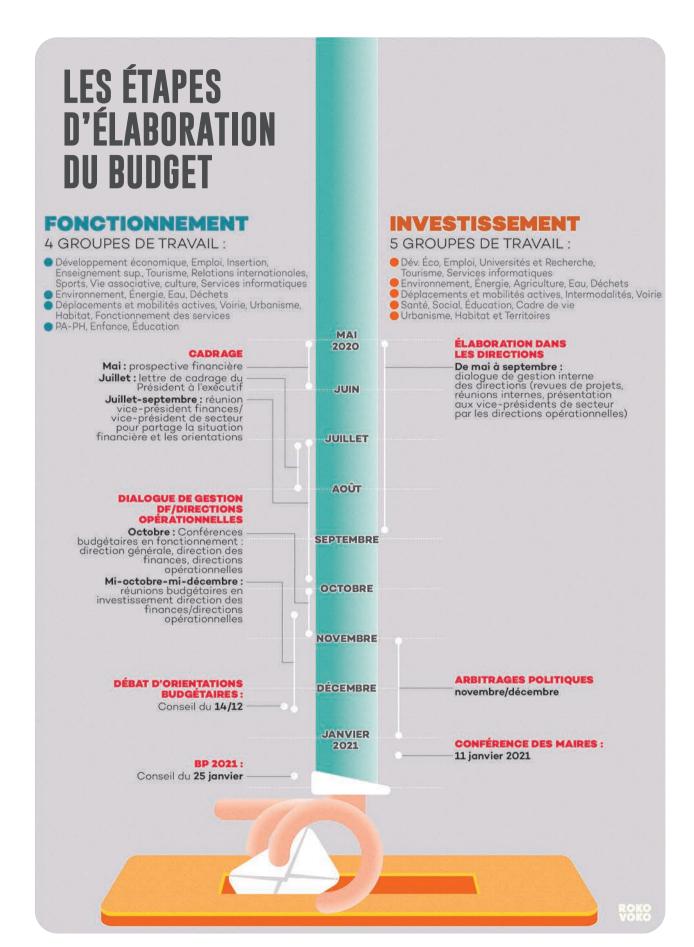
L'ENVELOPPE TERRITORIALE : UN BUDGET EN DEUX VOLETS

Dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain, une enveloppe territoriale comportant deux volets est allouée aux Conférences Territoriales des Maires.

Le premier volet (d'un montant de 118 M€) concerne la réalisation d'opérations d'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole (mise en accessibilité, sécurisation des usagers, mise en œuvre du plan modes actifs, amélioration du cadre de vie, aménagement de zones apaisées, végétalisation, désimperméabilisation).

Le second volet (82 M€) financera des projets de territoire s'inscrivant dans les sept axes stratégiques du Pacte relevant des compétences de la Métropole :

- Revitalisation des centres-bourgs,
- Éducation.
- Modes actifs.
- Trame verte et bleue.
- Alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage,
- Logement, accueil, hébergement,
- Développement économique responsable, emploi et insertion.



BUDGET 2021

Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires

3,97 MILLIARDS D'EUROS

FONCTIONNEMENT



à la population (collecte des ordures,

lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi, la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

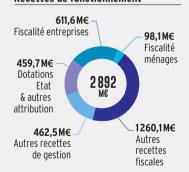
INVESTISSEMENT



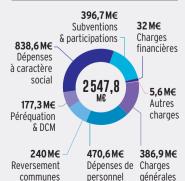
nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

CHIFFRES CLÉS DU FONCTIONNEMENT

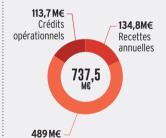
Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

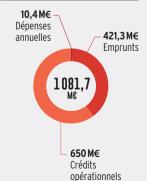


CHIFFRES CLÉS DE L'INVESTISSEMENT Recettes d'investissement



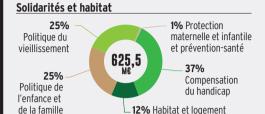
Dépenses d'investissement

Emprunts

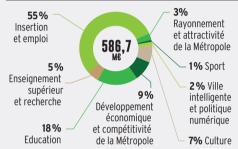


LE BUDGET PAR MACRO-POLITIQUE PUBLIQUE

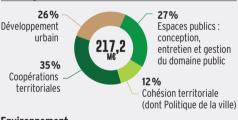
Dépenses réelles tous budgets - BP 2021



Économie, insertion, éducation, culture et sport



Aménagement du territoire







Mobilité





LE RÈGLEMENT LOCAL DE UNE DÉMARCHE NÉGOCIÉE AVEC

Depuis mi-décembre et jusqu'à mi-février 2021, le renforcement des orientations concernant le projet de Règlement Local de Publicité, qui a été débattu sans vote au Conseil de Métropole du 25 janvier dernier, est discuté au sein des Conférences Territoriales des Maires. Focus sur ce projet ambitieux pour la qualité de notre cadre de vie.



De gauche à droite : Coralie Pfeiffer et Maureen Pépin, chargées de mission, direction de la Planification et des stratégies territoriales, service Planifications (délégation Urbanisme et Mobilités)

a publicité et les enseignes accroissent la visibilité des produits et des commerces afin d'influencer le comportement des acheteurs. Or ces supports ne doivent pas entraver la qualité du cadre de vie. Via un mode publicitaire raisonné, la Métropole élabore donc un règlement local de publicité (RLP) visant à intégrer harmonieusement la publicité et les enseignes dans le paysage urbain, péri-urbain ou naturel.

UNE DÉMARCHE AU LONG COURS

Le RLP est un exercice de concertation et de négociation, éminemment stratégique, compte tenu de ses enjeux: la place du mobilier urbain publicitaire dans la ville ou les recettes générées pour les communes via la taxe locale sur les publicités et enseignes (TLPE), à titre d'exemples. Ce document relève, par ailleurs, d'une démarche partenariale et règlementaire étalée sur cinq ans. Il comporte une succession d'étapes,

Û

15 décembre 2017 délibération de lancement de la procédure et de la concertation publique

où l'enchaînement de chaque phase « crante » la suivante ; le tout devant être finalisé pour juillet 2022, date où notre collectivité sera détentrice de la compétence. Depuis 2017, Maureen Pépin et Coralie Pfeiffer, chargées de mission dédiées à ce chantier à la direction Planification et stratégies territoriales (délégation Urbanisme et Mobilités), tiennent les manettes de ce projet technique.

Après avoir, au cours de deux visioconférences en novembre, acculturé au RLP les nouveaux élus des communes issus des scrutins électoraux de mars et juin 2020 et annoncé la relance du chan-

tier, elles poursuivent le processus de co-construction en enchaînant depuis mi-décembre et jusqu'à mi-février, la tournée des Conférences Territoriales des Maires (CTM).

ALLER PLUS LOIN VIA PLUSIEURS AXES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« Les objectifs initiaux discutés depuis 2017 sont maintenus. Garantir un cadre de vie de qualité, favoriser la valorisation territoriale et développer l'efficience des outils à disposition des municipalités restent le triptyque du futur RLP. Toutefois, l'exécutif métro-

Étapes d'élaboration et d'approbation du RLP

25 juin 2018

débat sans vote

au Conseil de la

Métropole sur les

orientations générales

7 25 janvier 2021
nouveau débat
sans vote sur les
orientations générales
au Conseil de la
Métropole

Jusqu'au 21 avril 2021 débat sans vote au sein des conseils municipaux et d'arrondissement

21 juin 2021 bilan de la concertation et vote de l'arrêt de projet, au Conseil de la Métropole Jusqu'au 21 septembre 2021

avis des communes et arrondissements, par vote de leur conseil, sur l'arrêt de projet

Janvier 2022 enquête publique

Juin 2022 approbation du RLP



PUBLICITÉ: LES COMMUNES

politain élu en juillet dernier a souhaité intensifier certains axes » explique Coralie. Bien entendu, ces aspects s'ajoutent aux attentes déjà débattues depuis trois ans avec les acteurs du territoire: maires, services de l'État et chambres consulaires. Quant à la concertation publique menée avec les associations de défense du cadre de vie et les représentants des professionnels de l'affichage et de l'enseigne, nos deux collègues l'intègrent en parallèle à la démarche.

«Depuis l'été, nous travaillons au renforcement de la préservation de la qualité paysagère et la protection du patrimoine, la lutte contre la pollution lumineuse, le développement d'un cadre de vie apaisé et la simplification règlementaire» indique Maureen. Ces enjeux appellent des points règlementaires en cours d'étude et présentés aux CTM. II s'agit, entre autres, de la limitation du numérique, de la réduction de la taille des mobiliers urbains supports de publicité, de l'élargissement des plages d'extinction nocturne, de la réduction du nombre de publicités sur les terrains privés afin d'augmenter la visibilité des enseignes et du commerce de proximité, du rétrécissement de la taille des formats publicitaires compte tenu du développement des modes actifs, etc. Face à ces applications concrètes du RLP, les travaux avec les communes, les partenaires et la population jusqu'à l'été 2022 réserveront encore des échanges nourris au profit du bien commun.



FRANCK NEYRON,

chargé de mission Qualité, espace public, paysages et urbanité, direction Développement urbain à la Ville de Villeurbanne

Ne pas reculer par rapport aux exigences d'« À nous la belle ville!»



En 2004, la commune de Villeurbanne a voté un RLP contenant fortement la place de la publicité et des enseignes sur l'espace public. Amélioration des paysages urbains, mise en valeur du patrimoine pittoresque, interdiction de toute pollution visuelle sur les bâches de chantiers, etc., tels sont depuis seize ans les chevaux de bataille de Franck Neyron, chargé de mission Qualité, espace public, paysages et urbanité, à travers ses missions à la direction Développement urbain. En tant que correspondant administratif et technique de Maureen Pépin et Coralie Pfeiffer, il est aujourd'hui très attentif au prochain RLP métropolitain, et veiller à ce que celui-ci préserve les acquis d'« À nous la belle ville!». chers à sa municipalité.

« La lutte contre la pollution lumineuse, un axe fort du futur règlement local de publicité»

« Qu'il s'agisse d'éclairage public ou privé, la pollution lumineuse déséquilibre les rythmes biologiques du vivant; cela modifiant les activités reproductives et alimentaires de la faune et la flore avec des conséquences indirectes et directes fortes » indique Nélia Dupire, chargée de mission biodiversité au service Écologie (délégation Transition environnementale et énergétique). La Métropole possède la compétence de préservation des trames vertes et bleues. À ce titre, elle s'emploie à restaurer le réseau écologique nocturne. Pour ce faire, elle travaille à la réduction de l'intensité lumineuse en favorisant les lieux d'obscurité sur les passages de faune. À travers de nombreux aménagements, nous incitons à l'application de la réglementation et invitons à l'adoption d'éclairages artificiels nocturnes raisonnés : spectres jaunesambrés, orientés vers le sol ou encore via de la télégestion ou des détecteurs de présence, etc. « En matière de publicité et d'enseignes, l'élargissement des plages d'extinction nocturnes prévues par le futur RLP métropolitain devrait, par rapport à la règle nationale en vigueur, limiter la pollution lumineuse du territoire » souligne Nélia.

ENTRE EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Ce mois-ci. Frédéric Delègue, chef de projet eau et assainissement à la direction Eau & déchets, délégation Transition environnementale et énergétique (DTEE), accueille Philippe Reynaud, ingénieur chef de projet ouvrages d'art à la direction adjointe Patrimoine de voirie. délégation Gestion et exploitation de l'espace public (DGEEP), afin de lui faire découvrir une partie de ses missions.

PORTRAIT EXPRESSO



Frédéric
Delègue
Après une
licence Gestion
de l'eau à
Avignon en 1996,
Frédéric travaille
plusieurs années
en bureau
d'études avant
de rejoindre,
en tant que
technicien
principal,
le Syndicat pour

la station d'épuration de Givors. Il s'occupe alors pendant plus d'une dizaine d'années de la conduite de projets de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales, depuis les études de faisabilité jusqu'à la réception des travaux. C'est en 2018 que Frédéric rejoint la Métropole de Lyon.





En amont du lancement des travaux, Frédéric contrôle le plan qui détaille l'implantation de l'ensemble des réseaux : eau potable, assainissement, eaux pluviales, gaz, électricité...



n cette matinée hivernale, Frédéric a donné rendez-vous à Philippe à Gerland, au cœur d'un chantier préparatoire à la création d'un nouveau quartier composé d'immeubles d'habitation et d'entreprises. « Ce projet d'aménagement de plusieurs hectares est géré par la direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine (délégation Urbanisme et Mobilités), explique Frédéric. La direction adjointe de l'eau est associée en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage pour la partie concernant les réseaux humides. Des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales vont être posées en-dessous des nouvelles voiries et raccordées aux réseaux existants. Je supervise ces travaux pour vérifier qu'ils soient conformes au cahier des charges. » À la fin du projet, ces réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales seront rétrocédés à la direction adjointe de l'eau qui en assurera l'exploitation – collecte, transport, traitement – pour les 59 communes du territoire.



Les canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sont posées les premières car ce sont les plus profondes. Elles sont posées pour un siècle! Les réseaux d'eau sont dits gravitaires, c'est-à-dire qu'ils permettent à l'eau de s'écouler par simple utilisation de la pente.

Le bassin de stockage et d'infiltration des eaux pluviales est constitué d'un matériau en béton poreux qui présente l'avantage de résister aux charges roulantes de la future voirie et de pouvoir stocker les eaux pluviales lors d'évènements pluvieux exceptionnels avec un faible encombrement dans le sol.



IMPRESSIONS

PHILIPPE REYNAUD:

« J'ai été particulièrement marqué par l'évolution des techniques et matériaux en comparaison de ce que j'ai pu connaître sur ce type de chantiers il y a une dizaine d'années : la tranchée d'infiltration, les tuyaux en polypropylène très peu utilisés avant... Les mentalités ont évolué aussi! La Métropole a la chance de regrouper en son sein un arand nombre de compétences et le principal défi du chef de projet est de faire travailler toutes ces compétences ensemble sur des travaux souvent complexes. Les usagers, en revanche, ne mesurent pas l'ampleur de cette complexité une fois les travaux terminés. D'où la nécessité de davantage communiquer sur ces métiers pour montrer l'envers du décor! »

UNE GESTION AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Après utilisation, les eaux dites usées doivent être dépolluées avant leur rejet dans les fleuves et rivières. Elles sont alors acheminées par le réseau d'assainissement qui s'étire sous nos pieds sur plus de 3 300 km jusqu'à l'une des 12 stations de traitement de la Métropole. Quant aux eaux pluviales, elles ont longtemps été collectées dans les réseaux d'assainissement. Mais cette gestion a montré des limites: inondations, dégradation de la qualité des

milieux aquatiques, coûts d'investissement élevés. Ainsi, des technologies alternatives sont développées depuis une vingtaine d'années (noues, tranchées drainantes, bassins de rétention, mares, citernes, toitures végétalisées...) pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et permettre de « désimperméabiliser » le bâti, limiter les risques d'inondation et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines.

3

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un habitant de la Métropole rejette en moyenne 150 litres d'eaux usées chaque jour.

TROUVER LA SOLUTION ADÉQUATE

Frédéric réalise aussi des études préalables sur la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement. « Je dois faire un état des lieux, définir le besoin, imaginer plusieurs scénarios, établir un budget prévisionnel, préciser les conditions de réalisation des travaux..., indique Frédéric. J'interviens sur des projets très différents et parfois très complexes: certains concernent des espaces aménagés avec des réseaux concessionnaires qui partent dans tous les sens, qui se croisent, empilés les uns sur les autres... » Il s'agit alors pour le chef de projet de trouver la solution technique la plus adaptée, avec toujours cette contrainte spécifique à l'eau : un écoulement par gravité!

POURQUOI

LA MÉTROPOLE FORME SES AGENTS À L'UTILISATION DU RÉSEAU SOCIAL LINKEDIN?

ur LinkedIn, un article publié par un agent apporte un ton proche et authentique, qui, très incarné, s'avère complémentaire au message institutionnel portant sur le même sujet. C'est la raison pour laquelle la Délégation Développement Responsable (DDR), entre décembre et janvier, a organisé des formations à la bonne utilisation de ce réseau social. Destinés à une trentaine d'agents qui dans le cadre de leurs fonctions sont amenés à interagir avec l'extérieur pour des prospections, recherches de partenariats, mais aussi pour diffuser des actualités, valoriser la mobilisation des talents internes et des partenaires, etc., ces stages leur ont permis d'améliorer leur visibilité en ligne, si ce n'est leur influence. Les axes de perfectionnement des sessions ont principalement porté sur quatre champs : la construction de sa marque personnelle, le ciblage des bons réseaux pour augmenter ses relations « utiles » et sa notoriété, l'échange opportun d'informations et les modalités pour nouer des relations constructives.

Entièrement montée par Stéphanie Weill, cheffe de projet éditorial, direction Valorisation territoriale et



De gauche à droite : Stéphanie Weill, cheffe de projet éditorial, direction Valorisation territoriale et relations internationales et Chloé Gili, assistante ressources humaines, direction Ressources, délégation Développement responsable (DDR)

relations internationales, et Chloé Gili, assistante ressources humaines, direction Ressources (DDR), cette formation a posé les bases de la démarche jusque-là officieuse de collaborateur-ambassadeur au sein de notre collectivité. « Dans la mesure où c'est par ses compétences et la fonction mentionnées dans son profil que l'agent représente l'institution, cela le rend de facto garant d'une image et d'un message. Il s'exprime donc sur LinkedIn dans son domaine d'expertise pour gagner en visibilité », indique Stéphanie Weill.

Et Céline Duchêne, responsable service Juridique et déontologie professionnelle, direction adjointe Pilotage et partenariat RH à la direction des Ressources Humaines, d'ajouter : « Sur LinkedIn comme sur tout autre réseau social, secret professionnel, discrétion professionnelle, neutralité, laïcité, droit de réserve, etc. font partie du cadre d'expression. Pour le dire simplement, les obligations qu'impose le statut de la fonction publique s'appliquent que cela soit en virtuel, oralement, par écrit ou en présentiel. »



Témoignage de **Julien Millon**, développeur économique sur les secteurs Plateau Nord, Lyon 1 et 4, direction Innovation et action économique (DDR)

J'ai professionnalisé mon utilisation de LinkedIn

« Cela fait un peu plus de quatre ans que je suis présent sur LinkedIn. À ce jour, je totalise presque 400 relations. Avant le stage, ma présence n'était pas régulière, hormis les prêtà-poster sur "L'entreprise du mois" que nous transmet

Stéphanie Weill et qui capitalisent de nombreuses vues. Depuis la formation, l'approche via LinkedIn des acteurs économiques complète mon travail de terrain, rendu plus complexe depuis la crise sanitaire. La restriction de l'évènementiel et le respect des gestes barrières limitent les rencontres. Via des rappels, j'ai désormais intégré l'activité LinkedIn dans mon plan de charge hebdomadaire, ayant bien saisi que ce travail s'inscrit dans la durée. La formation m'a permis de mieux valoriser ce que je pouvais apporter aux entreprises du territoire via une présentation de mon profil davantage sous l'angle compétences et offre de services. Pour augmenter les impacts de mes publications et faire vivre les contenus, je les soigne davantage. Hashtag en début de message, illustration choisie, titre percutant, texte bien mis en page et synthétique, un emoji bien senti, etc. ; ce sont des petits trucs qui, mine de rien, assurent de tirer un meilleur parti des algorithmes. Enfin, je travaille dorénavant plus finement mes contacts professionnels. Je rebondis plus souvent à partir de posts relevant de mon secteur d'activité et des filières portées par la Métropole, et j'utilise plus qu'avant les messages privés pour nouer des liens intéressants. »

Chiffres clefs de Linkedin

19 millions d'utilisateurs en France soit la moitié des actifs

44 ans de moyenne d'âge

100% dédié aux professionnels



in

L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE A LE GOÛT DES AUTRES





Claire Wantz, chargée de mission Urbanisme et territoires au sein de la direction Planification et stratégies territoriales (délégation Urbanisme et mobilités), est, entre autres fonctions, l'interlocutrice de la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) pour notre collectivité. Sa double actualité - sortie du Cahier « Métropole et éloignement résidentiel : vivre dans le périurbain Iyonnais » aux éditions Flammarion (collection Autrement) et un collogue qui s'est tenu à l'Assemblée Nationale les 21 et 22 janvier 2021 sur le thème « Les Métropoles résilientes » - imposait que nous l'interrogions. Regard sur l'évolution des relations entre le Grand Lyon et l'aire métropolitaine à travers la démarche POPSU.

En quoi consiste la démarche POPSU Métropoles sur la thématique « La Métropole et les autres » ?

Il s'agit d'une instance de dialogue entre acteurs, chercheurs et élus visant à croiser les trajectoires d'une quinzaine de métropoles françaises. Son but est de construire

une compréhension et une expression communes des enjeux de la métropolisation en France. Ce mouvement de concentration des populations et des ressources économiques et culturelles dans l'espace urbain est en constante progression dans le monde. Éric Charmes, sociologue, urbaniste à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), nous accompagne en tant que responsable scientifique. Il réinterroge, avec son équipe, théories et pratiques des acteurs du territoire. Ils contribuent à faire avancer nos réflexions sur les politiques publiques métropolitaines, sous l'angle de la justice spatiale.

Quels sont les enjeux du développement de la Métropole aujourd'hui?

La Métropole doit apporter une réponse à une question très complexe: quelle organisation mettre en œuvre pour assurer le bien vivre dans tous les territoires de son aire d'influence? Le modèle de développement économique de la métropole lyonnaise, basé iusqu'à il v a peu essentiellement sur l'attractivité, la ville intelligente, l'excellence, la compétitivité et dont le dynamisme a forcément des retombées bénéfiques sur les territoires environnants (la théorie du ruissellement) fait l'objet de moult critiques. Ce modèle est remis en question, car il lui est reproché de mettre les territoires périphériques en situation de dépendance sans tenir compte de leurs propres aspirations et recherche d'équilibres. Les effets de la crise questionnent aussi les métropoles, avec leurs cadres de vie pollués et de moins en moins agréables à habiter. Mais d'un autre côté, la métropole demeure incontournable de par sa richesse, son pouvoir d'agir, les emplois qu'elle fournit, ses services de qualité, son hospitalité envers les plus vulnérables et, plus récemment, ses efforts pour apaiser la ville et améliorer la végétalisation des quartiers.

Quelles solutions à cette ambivalence ?

Parallèlement à une réflexion interne concernant le mode de développement et de bien-être souhaitables des métropoles, il convient d'approfondir l'interconnaissance entre Métropole et territoires périphériques pour mieux en explorer les complémentarités possibles. L'aire métropolitaine comporte certes des lotissements pavillonnaires éloignés, allant parfois de pair avec la précarité énergétique et l'appauvrissement, comme en a témoigné le mouvement des gilets iaunes, mais elle comprend aussi des villages et centres-bourgs florissants, riches d'un capital humain et écologique précieux contribuant à notre résilience alimentaire et à la lutte contre l'étalement urbain.

Qu'apporteront ces éléments de connaissance ?

Ils aideront à définir des logiques de coopération entre les territoires pour que chacun y gagne, à co-construire des contrats de réciprocité* inclusifs, sobres et résilients (*en référence au dispositif national des « contrats de réciprocité ville-campagne» expérimenté depuis 2015 à la suite du comité interministériel aux ruralités (CIR) du 13 mars 2015). Il s'agit de renforcer ou de construire des espaces de négociation intercommunale mettant en cohérence les politiques complémentaires de chaque acteur dans un souci d'équilibre des parties. En la matière, la transition écologique constitue un enjeu et une opportunité d'alliance désirable pour préserver notre bien commun.

Donc vous êtes optimiste?

Plutôt réaliste. Au regard de ses atouts et de nos compétences, jeter le bébé métropolitain avec l'eau de l'urbain relèverait de l'hérésie. L'agilité institutionnelle, les projets et l'intelligence collective sont nos meilleurs atouts.

LES RÈGLES DE LA VISIO

POUR S'ÉCOUTER, S'ENTENDRE, SE COMPRENDRE!

Fixez les règles du dialogue, fixer la durée.

Désignez un participant comme maître du temps.

Définissez clairement les rôles : par exemple, l'animateur garde un œil sur le « chat » et distribue la parole afin d'éviter les prises de paroles simultanées (brouhaha). Lorsque vous voulez prendre la parole, signalez-le à l'animateur et attendez son feu vert avant de parler.

Ne parlez pas en même temps.

Utilisez l'outil de « Chat » associé pour « lever la main » ou demander la parole.

Privilégiez des prises de paroles courtes et efficaces : soyez clairs et concis dans vos propos.

Proposez un rapide « tour d'écran » en nommant chaque personne.



Évitez les
« Yous en pensez quoi ? »
ou « Est-ce que tout le
monde est d'accord ? »
qui entraînent des
réactions bruyantes
et non coordonnées.

Demandez aux participants de couper leur micro, et parfois leur caméra, pour laisser toute la bande passante à celui ou celle qui parle. Cela évite les bruits de fond désagréables pour tout le monde. Ayez en tête que la participation à une visioconférence demande beaucoup de concentration et peut vite être fatigante.

Instaurez ainsi une pause de 5/10min au bout de 40 minutes afin de permettre à tous de continuer les échanges dans les meilleures conditions.

LES ASSOS

Dans l'espoir d'une réouverture prochaine des lieux culturels...

FÉVRIER - 2021 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00 Fermé les mardis et jeudis - Contact : 04 78 63 41 96



33

SPECTACLES

AUDITORIUM

- Afterwork#3
- Afterwork#4
- Le grand méchant renard
- Autres contes
- Gabriela Montero Chaplin
- Alice aux pays des merveilles
- Faust
- Peter Pan



BATEAU HERMÈS

• Croisière spectacle humoristique par l'espace Gerson





CAFÉ-THÉÂTRE LA MAISON DE GUIGNOL

- André le magnifique
- Le mensonge n'a jamais sauvé personne



HALLE TONY GARNIER

- Florent Pagny
- Le cirque Phenix
- Le plus grand cabaret



MAISON DE LA DANSE

- Malandain ballet Biarritz
- Fouad Boussouf
- Cirque le roux
- Companhia Nacional de Bailodo



OPÉRA DE LYON

- Loannis Mandafounis/Russel Maliphant
- Le Coq D'or
- Peeping Tom



RADIANT-BELLEVUE

- Kvle Eastwood
- Le lac des cygnes
- Deluxe
- La femme qui danse
- Christelle Cholet
- Al Mckay's Earth Wind and Fire Experience
- Fat Freddy's Drop
- Carla Bruni



SALLE 3000

• Bonnie Tyler



THÉÂTRE ANTIQUE DE VIENNE

• Michael Kiwanuka / Black Pumas



THÉÂTRE MAISON DE GUIGNOL

• Guignol (vacances de pâques)

FESTIVALS

- Jazz à Vienne
- Printemps de Pérouges







LA PRIME D'INTÉRESSEMENT COLLECTIF DE FÉVRIER A 600 € ET LE PAIEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

L'UNSA avait obtenu, de l'ancien exécutif de la métropole, la mise en place, en 2019, comme nous nous étions engagé lors des élections profession-

nelles du 6 décembre 2018, **d'une prime d'intéressement collectif aux résultats de 300 € par agent**, qui a été versée en décembre 2019, à titre exceptionnel, compte-tenu des bons résultats du compte administratif, puis en février 2020. Le décret instituant cette prime a été revu et son montant porté de 300 à 600 €, dès lors que la collectivité délibère en ce sens.

Nous avons saisi l'exécutif, en cette période difficile que chacune et chacun connait, pour qu'une délibération soit prise rapidement, afin de porter la prime d'intéressement collectif pour tous à 600€ et apporter ainsi un peu de pouvoir d'achat supplémentaire.

C'est avec cette même volonté que nous demandons également le paiement des jours épargnés sur le compte épargne temps pour celles et ceux qui le souhaiteraient.

À L'UNSA NOUS DÉFENDONS VOTRE POUVOIR D'ACHAT. REJOIGNEZ-NOUS

www.unsametropoledelyon.com 04 28 67 56 46

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03. 04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



Deux poids deux mesures, dans les recrutements... selon que vous soyez puissants ou misérables

Lors du conseil de métropole du 25 janvier 2021, le nouvel exécutif a fait passer, discrètement, une délibération

concernant le tableau des effectifs.

Au fil des pages, on découvre des recrutements en masse de cadres A, alors que d'autres cadres, pourtant investis mais en souffrance, sont invités à aller ailleurs. Demain ce sera peut-être vous! À titre d'exemple, à la nouvelle direction de la territorialisation, 12 créations d'emplois de catégorie A, dont 2 ingénieurs en chef et 2 administrateurs!

Pendant ce temps les bras, qui sont sur le terrain manquent, faute de remplacement rapide des départs.

Jusqu'à quand supporterons-nous ces injustices et ces passe-droits ?

Le nouvel exécutif semble plus enclin à gérer à la « petite semaine », entre amis, qu'à proposer une véritable politique sociale pluri annuelle à destination des agents.

N'hésitez pas à rejoindre l'UNSA et l'UNICAT sur notre site commun : unsametropoledelyon

Pour plus d'information : 06 62 24 69 39 Bruno COUDRET Secrétaire Général de l'UNICAT.



Votons plus fort.e.s!

Le vote pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL aura lieu entre le 1er et le 15 mars 2021.

La CNRACL est le régime spécial chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux, et repose sur le système de la répartition ; elle couvre aussi les risques d'inaptitude définitive.

C'est donc un système intergénérationnel solidaire avec des prestations définies : tout le contraire de ce qui est contenu dans la réforme régressive portée par le gouvernement ! C'est notre caisse de retraites, elle nous appartient et nous protège.

Voter CGT c'est refuser la réforme des retraites!

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le compromis. Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié.e.s de la CNRACL. C'est un des rares régimes de la Sécurité sociale dont les membres du CA sont élu.e.s tous les 6 ans. Le droit de voter pour ses représentant.e.s à la caisse de retraites n'est pas acquis à vie. Défendre ce droit démocratique, c'est d'en user ! **Chaque voix comptera!**

2 modalités de vote : par voie électronique avec les codes reçus dans le matériel de vote ; par correspondance, le cachet de la Poste faisant foi. On compte sur vous !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03. **CGT STEPCI :** 04 28 67 56 54 - <u>cqtstepci@yahoo.fr</u>

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place

Guichard 69003 Lyon

http://cgt-metropoledelyon.reference-syndicale.fr/



Chambre Régionale des Comptes (CRC) : Trop d'inégalités de rémunération pour la **CFDT** La lecture du dernier rapport de la CRC de décembre 2020 sur la gestion de la Métropole

On apprend ainsi que les effectifs de la Métropole de Lyon ont baissé de 223 agents entre 2015 et 2018. La masse salariale n'a augmenté que de 5% sur la même période passant de 280 à 294 M€. Le gain pour les agents est très faible en tenant compte de l'inflation, soit 0,7% par an.

de Lvon est édifiante :

Les écarts de rémunération selon l'origine de la collectivité (ex CU, ex CG, nouveaux) restent énormes :

ÉCARTS DE RÉMUNERATIONS MENSUELLES

LOTATION DE REMORERATIONS MENSOLLES			
En € mensuel	Cat A	Cat B	Cat C
Montant maxi écart	997 €	590€	469€
% écart	38%	32%	30%

Les entrants Métropole sont les moins bien lotis.

Certains agents de catégorie C ex CU perçoivent plus que des agents de catégorie B nouveaux arrivants.

La CFDT dénonce de tels écarts de rémunération. Nous devons tous nous mobiliser pour que ces écarts injustes soient réduits voire supprimés. À travail égal salaire égal.

Rejoignez-nous. Adhérer à la **CFDT**

Contactez la CFDT: 04 28 67 56 51 ou par mail <u>cfdt@grandlyon.com</u> Blog: <u>https://cfdtmetropoledelyon.com</u>



DERNIERE MISE EN ŒUVRE DES MESURES PPCR AU 01 JANVIER 2021

Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents

de catégories A et C bénéficient dès 2021 d'un reclassement indiciaire qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2020.

Sont concernés les cadres d'emploi suivants : administrateur, attaché principal; ingénieur en chef; ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine; bibliothécaire principal; professeur d'enseignement artistique hors classe; psychologue hors classe; sage-femme hors classe; conseiller principal des APS et l'ensemble des grades relevant de l'échelle C1 de rémunération. Par ailleurs, les agents relevant des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants sont également concernés par un reclassement au 1er janvier 2021. La structure actuelle de ces cadres d'emplois en trois grades est en effet modifiée à cette date par fusion des deux premiers grades d'assistant socio-éducatif et d'éducateur de jeunes enfants.

https://www.emploi-collectivites.fr/grilles-indiciaires

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local: 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale: 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03. Tél: 04 28 67 56 49 - Contactez-nous par mail: cftc@grandlyon.com

Blog: https://www.cftcmetropoledelyon.fr/



ENFIN UN CADRE POUR LE TELETRAVAIL!

La COVID-19 a modifié notre façon de travailler et le télétravail est devenu une réalité.

Les syndicats et l'administration travaillent ensemble à l'élaboration d'un cadre pérenne, pour une mise en place à partir de mars-avril 2021. La CFE-CGC a été active sur ce dossier et

formulé de nombreuses propositions afin de garantir un télétravail de qualité à tous les agents métropolitains :

De la souplesse dans les forfaits proposés, un équipement adapté pour les agents, une indemnité financière attribuée au télétravailleur, le droit à la déconnexion, des alternatives au télétravail à domicile, les formations managers et agents pour préparer au mieux au télétravail, l'anticipation des risques psychologiques et physiques, un cadre ajustable et évolutif sont autant de points sur lesquels nous veillerons. Même si ce dossier est sur la bonne voie, des garanties restent à obtenir pour éviter les affres du travail à distance. Nous y serons vigilants avec votre aide.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél: 04 28 67 56 45 - Email: cgc@grandlyon.com Blog: cgcmetropoledelyon.blogspot.fr



Les agent.es vulnérables, ne pouvant pas télétravailler, ne sont plus placé.es d'emblée en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). En effet, le texte prévoit qu'avant toute ASA, l'employeur doit chercher à aménager le poste de travail. Quand on

connaît déjà la mauvaise volonté de nos collectivités à aménager les postes de travail au quotidien. On se demande comment elles vont faire dans la situation d'urgence actuelle. À notre sens, cette disposition ne fera que stigmatiser les agents vulnérables. De plus, cela va les forcer à faire la police eux-mêmes pour faire respecter par les collègues, les usager.es et les chefs de service les conditions qui les protégeraient de toute contamination. Ces mesures d'aménagement de poste ne sont évidemment pas réalisables pour les agent.es de terrain (agent.es de nettoyage, d'animation, des crèches, des écoles, des ordures ménagères, des EHPAD...).

Bref, dans plusieurs collectivités, c'est la remise en cause des ASA qui règne, combinée au refus du télétravail. Tais-toi et bosse !

SUD -20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03. 04 28 67 56 57 - sud@grandlyon.com



FSU - Adresse d'accueil : Gemellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3° Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - $\underline{\text{FSU@grandlyon.com}}$



FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3° Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03 04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



La culture c'est l'expression du vivant

Devant la crise sanitaire actuelle, la culture est inexistante, plus de cinéma, de théâtre, et les musées fermés.

Notre collectivité gère en régie indirecte CONFLUENCE et en régie directe le musée LUG-

DUNUM, celui-ci est le seul service fermé à ce jour. Les agents se retrouvent dans une situation plus qu'inconfortable tant sur le plan professionnel que sur le plan psychologique.

Rien n'a été prévu pour eux, pourtant ils se retrouvent sans prime métiers (évaluées entre 180 et 500 euros en 2020), sans RTT et sans tickets restaurant.

En 2017, lors du projet de service de ce même Musée, il a été décidé que tous les agents travailleraient les jours fériés (hors 25/12 1/01 et 1/05) il n'y a eu aucune contestation de leur part.

En 2020, ils n'ont effectué aucun jour férié et encore perdu financièrement. Malgré cela, ils ont accepté de livrer des EPI pour la DSHE sans aucune compensation.

La FA a demandé le maintien de leurs primes métiers qui représentent moins de 5000 euro annuel !!

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3° Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03 04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



La métropole a été créée dans le but d'une gestion plus cohérente de l'agglomération. Pour cela encore faudrait-il que les urbanistes municipaux soient au courant de ce que la métropole fait dans les bâtiments qu'elle utilise. A la CNT, nous avons eu la surprise de nous apercevoir que ce n'est pas toujours le cas.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon 06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com





VŒUX 2021

La traditionnelle cérémonie des vœux était loin de l'être cette année. En effet, à cause de la pandémie qui sévit, il n'a pas été possible de réunir tous les collaborateurs du Grand Lyon pour un temps de convivialité en présence du Président et de la Directrice Générale des services. À situation exceptionnelle dispositif exceptionnel!

A situation exceptionnelle dispositif exceptionnel! Le Président Bruno Bernard et Anne Jestin La Directrice générale ont décidé, en ce début d'année, de s'adresser à tous, via une visio-conférence, pour nous souhaiter une année meilleure compte-tenu des circonstances. Une occasion d'esquisser le futur de la Métropole à l'orée du nouveau mandat.

Le direct a été réalisé depuis la salle du restaurant officiel. Voici quelques images des coulisses de cette intervention animée par Stéphane Cayrol.







